



RÈGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT NATIONAL MIXTE 6X6 VOLLEY ASSIS SAISON 2026/2027

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Championnat National Mixte 6x6 Volley Assis	
Catégorie	SENIORS (F et/ou M)	
Abréviation	CNVA	
Commission sportive référente	Commission Fédérale Sportive	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Mixité autorisée	
Dimensions du terrain	6m X 10m	
Hauteur du filet	1m15	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA en 6x6	2
Date limite d'engagement d'un GSA	05 juillet 2026

Art 3 - LICENCES DES JOUEUR(SE)S

Type de licence autorisée dans le championnat 6x6 pour les joueurs/joueuses	Compétition extension Para-Volley / Assis
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Avant le 1 ^{er} match
Licence mutation autorisée	Oui
Catégories autorisées	
Seniors	Oui
M20	Oui
M18	Oui en Simple Surclassement (F/ M)
M15	Oui en Simple Surclassement (F/M)

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	Illimité
Nombre minimum de joueur (ses) issu(e)s de la formation française	Néant
Nombre maximum de joueurs (ses) muté(e)s	Illimité
Nombre minimum de joueurs (ses) classifié(e)s	2
Nombre minimum de joueurs (ses) classifié(e)s sur le terrain	2*

* Le club devra avoir un minimum de deux joueur(se)s classifié(e)s en permanence sur le terrain hors libéro.

Regroupement de licencié(e)s :

Deux GSA peuvent constituer un regroupement pour engager une équipe. Les licencié(e)s non classifié(e)s ne peuvent appartenir qu'à ces deux GSA. Toutefois, afin de favoriser le développement de la pratique du volley assis, les licencié(e)s classifié(e)s peuvent provenir d'un troisième GSA ou plus.

Les clubs doivent déterminer le « club support » pris en compte pour le classement. Seul ce club marque des points au classement général.

GSA ayant engagés une équipe 2 dans le championnat :

Les GSA ayant engagé deux équipes dans le championnat peuvent avoir deux catégories de joueurs :

- Catégorie A = Joueurs appartenant à l'équipe 1
Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 1 est réputé appartenir à cette catégorie
- Catégorie B = Joueurs appartenant à l'équipe 2
Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 2 est réputé appartenir à cette catégorie

La navigation des joueur(se)s au sein des deux équipes d'un même GSA est uniquement autorisée de la manière suivante :

- Un maximum de trois joueur(se)s peut changer d'équipe au cours de la saison, dans chaque sens (de l'équipe 1 vers l'équipe 2 et inversement).
- Tout changement d'équipe est définitif. Toutefois, un seul joueur par équipe peut être autorisé à réintégrer son équipe d'origine au cours de la saison.

Un(e) licencié(e) ne peut, en aucun cas, évoluer pour deux GSA différents au cours d'une même saison.

Art 5 - CLASSIFICATION

Chaque équipe doit comporter au minimum deux joueurs classifiés présents en permanence sur le terrain. Afin d'être classifié, un(e) joueur(e) doit présenter une déficience ou un handicap éligible et doit remplir les critères minimums d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité retenus pour les épreuves de Volley Assis 6x6 sont :

- Déficience d'un membre : amputation, etc
- Importante perte de force musculaire
- Importante perte d'amplitude articulaire
- Personne à mobilité réduite importante

Attention : La douleur et la déficience mentale ne sont pas des critères éligibles pour ces épreuves.

Toutes les personnes s'estimant classifiables doivent en faire la demande auprès de la classifcatrice de la Commission Fédérale de Volley Assis à l'adresse suivante : classification.volleyassis@ffvb.org . La fiche de classification doit être envoyée à la CFVA 14 jours ouvrés avant la compétition.

Tous les licencié(e)s classifié(e)s au cours des saisons précédentes n'ont pas à renouveler leur demande.

Art 6 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres 6x6	Dimanche
Horaire officiel des rencontres	Dimanche 11h00
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	21 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de week-end	1 ^{er} et dernière journée

Le report d'un match est de droit pour toute équipe dont l'un(e) des joueurs (ses) de son effectif est sélectionné(e) en Equipe de France ou bien si un des GSA concernés participent à une compétition européenne. La date du report de droit est fixée par la Commission Fédérale Sportive. Toutefois, la CFS pourra invalider cette demande après avoir apprécié la participation réelle et effective de ces joueurs (ses) au sein de leurs équipes.

Chaque participant à une épreuve fédérale devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiènes et de sécurité.

Horaires des matches :

- 11h00 Equipe 1/équipe 2
- 40 minutes après la fin du match précédent

Art 7 - TRANSMISSION DE LA FEUILLE DE MATCH ET LA COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h00 (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h00
Téléchargement de la feuille match électronique	1 ^{er} jour ouvré qui suit la rencontre

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1^{er} jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley - 2/4 Rue des Sarrazins – 94000 CRETEIL (cachet de la poste faisant foi).

Art 8 – FORMULE SPORTIVE

Le championnat se déroule en deux phases : une phase Régulière et une phase Finale.

Phase Régulière :

Toutes les équipes se rencontrent en match aller-retour.

Lors de chaque journée, des matchs en triangulaires sont organisés.

Tous les matchs se jouent en 3 sets gagnants en marque continue. Les 4 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Classement à l'issue des rencontres :

Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0	3 points
Rencontre gagnée 3/2	2 points
Rencontre perdue 3/2	1 point
Rencontre perdue 3/1 ou 3/0	0 point

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre matchs disputés
2. Nombre de victoires
3. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
4. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus
5. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus au classement général par chacune des équipes)

A l'issue de la phase régulière les équipes sont classées. Seules les équipes classées 1 à 4 sont qualifiées pour le tournoi final du championnat.

Un classement des équipes est effectué conformément à l'article 27 du RGES.

Phase Finale :

Les 4 équipes qualifiées à l'issue de la première phase participent au tournoi final.

Eligibilité des joueurs à participer à la phase finale :

Seul(e)s des joueur(se)s qui ont participé(e)s à au moins 50 % des journées du Championnat National Mixte 6x6 Volley Assis peuvent participer à la phase finale.

Calendrier de la phase finale :

La phase finale se jouera sur une journée.

L'équipe qui termine 1^{ère} de la phase régulière accueille la finale à 4. Aussi, toutes les équipes qui s'engagent dans cette compétition doivent prendre leur disposition pour organiser cette phase finale.

Formules sportives :

Les ½ finales se disputent en match aller selon la formule suivante 1 contre 4 et 2 contre 3.

Les gagnants jouent la finale et les équipes perdantes se rencontrent pour le match de classement 3 et 4^{ème} place

Les rencontres se jouent en trois sets gagnants de 25 points, 2 points d'écart. En cas d'égalité (2/2), les équipes se départagent avec un tie break de 15 points, 2 points d'écart.

Attribution du titre :

L'équipe gagnante de la phase finale remporte le titre de Champion de France Mixte de Volley Assis

Art 9 – ARBITRAGE

La Commission Fédérale Arbitrage (CFA) désignera un premier arbitre et un second arbitre par terrain sur l'ensemble des journées de la compétition.

Les arbitres sont indemnisés par tous les clubs présents.

La CFA prend en charge les frais de déplacement des arbitres.

Le marqueur est désigné par l'équipe organisatrice et est indemnisé par l'équipe organisatrice.

Obligation de marqueur (Voir Règlement Général de l'Arbitrage de la FFvolley article 1).

Indemnités d'arbitrage (Voir Montants des Licences, Droits et Amendes- MLDA)

Art 10 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1ère rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Présence du marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 29 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Chaque participant à une épreuve fédérale devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 11 – BALLON

Type de ballons autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14 au moins
Ramasseurs de balle	Pas d'obligation mais conseillé
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art 12 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence Compétition extension Para-Volley / Assis permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant** correspondante à la fonction exercée.

Le marqueur (se) établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée « forfait. »

Tout club qui reçoit l'organisation d'un tournoi désigne un licencié majeur qui figure sur la feuille de match dans le pavé « remarques », au titre de « responsable de la salle et de l'espace de compétition ». A défaut, le club est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est fixé dans le règlement financier.

Art 13 – FORFAITS ET PENALITES

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait » :

- Une équipe inscrite ne se présentant pas à une journée de championnat perd chaque match sur le score de 3-0 (25-00 25-00 25-00) et marque -1 point par match.
- Une équipe inscrite ne se présentant pas à un match avec une équipe complète (moins de 6 personnes) perd le match sur le score de 3-0 (25-00 25-00 25-00) et marque -1 point par match.
- Une équipe inscrite se présentant à une journée de championnat avec une équipe incomplète après le décompte des joueur(se)s régulièrement qualifiés pour la rencontre et inscrits sur la feuille de match, perd le match sur le score de 3-0 (25-00 25-00 25-00) et marque -1 point par match.
- Une équipe inscrite se présentant à une journée de championnat avec une équipe qui devient incomplète durant le match, conserve les points des sets terminés ou en cours et perd les sets suivants sur le score de 25-00.

Une équipe est dite incomplète quand :

- Moins de 6 joueur(se)s sont inscrit(e)s sur la feuille de match,
- Moins de 6 joueur(se)s sur le terrain,
- Moins de 6 joueur(se)s régulièrement qualifié(e)s avec la licence Compétition extension Para-Volley / Assis.

Quel que soit le décompte de ses joueurs, une équipe perd la rencontre par forfait, quand :

- Elle a fait participer à la rencontre un licencié SUSPENDU,
- Elle est incomplète à l'heure prévue par le règlement particulier de l'épreuve,
- Elle refuse de jouer ou abandonne la rencontre, sans un cas de force majeure.

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées "forfait général" :

1. Perte de TROIS rencontres par forfait,
2. Perte de DEUX rencontres par forfait et de DEUX rencontres par pénalité,
3. Perte d'UNE rencontre par forfait et de QUATRE rencontres par pénalité,
4. Perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine sportif et appartient à la Commission Fédérale Sportive.

Lorsqu'une équipe est exclue du championnat par forfait général, les points acquis ou perdus contre cette équipe, sont annulés.

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « en pénalité » :

- Une équipe ne remplit pas l'obligation d'avoir au minimum deux joueur(se)s classifié(e)s en permanence lors d'une rencontre. A chaque manquement, une pénalité sera infligée de -2 point par match.
- Dans le cas d'un regroupement, une équipe a inscrit un(e) joueur(se) ou plus non classifié(e) issu d'un 3^{ème} GSA ou plus. Perte de match sur le score de 3-0 (25-00 25-00 25-00) et marque -1 point pour le « club support ».
- Un(e) joueur(se) joue au cours de la saison pour deux « clubs supports ». Perte de match sur le score de 3-0 (25-00 25-00 25-00) et marque -1 point pour le second « club support ».

- Dans le cadre de la navigation de joueur(se)s inscrits sur la FDME entre deux équipes d'un même GSA, le non-respect de l'Article 4 du RPE. Perte de match sur le score 3-0 (25-00 25-00 25-00) et marque -1 point pour le « club support ».

Tous les membres de l'encadrement inscrits sur la feuille de match doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif ou soignant correspondante à la fonction exercée. Dans le cas contraire, perte de match sur le score de 3-0 (25-00 25-00 25-00).